

CRITERES
"Jeunes Entreprises de Création"
FONDS DE GARANTIE

- **De droit français, ayant minimum 1 an d'existence**
Sous réserve que les entreprises aient atteint au moins 1,5Ms€ au bout de 10 ans
- **Qui sont constituées autour d'un styliste / créateur, ou dans laquelle celui-ci joue un rôle essentiel,**
- **Réalisant un chiffre d'affaires de l'ordre de 75 000 € minimum,**
- **Réalisant 15% au minimum de leur CA à l'exportation lors de la première année d'aide du DEFI, et 30% minimum à partir de la deuxième année d'aide,**
- **Qui n'appartiennent pas à un groupe industriel ou financier,**
- **Qui disposent d'une fonction de gestion (en interne ou en externe).**
- **Qui peuvent fournir un dossier de presse pour justifier de leur notoriété,**
- **Qui sont en règle au regard de la Taxe Affectée au moment de la demande d'aide ainsi que les 3 années précédentes.**